



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football

Question au Gouvernement n° 2059

Texte de la question

VIOLENCES DANS LES STADES

M. le président. La parole est à M. Bernard Depierre, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Bernard Depierre. Ma question s'adresse à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur.

Le sport, c'est l'école de la vie : on y apprend l'effort, la ténacité, le respect des autres, équipiers comme adversaires. Le sport, c'est aussi une fête. Comme des millions de nos compatriotes, j'aime le sport, qu'il soit amateur ou professionnel. J'aime les moments de partage qu'il nous offre.

Or, aujourd'hui, les actes de violence ont tendance à se répéter quasiment tous les week-ends à l'occasion de rencontres sportives, matchs de football en particulier : combats de rue en marge du match Rennes-Toulouse le week-end dernier ; quelques semaines plus tôt, du côté du Parc des Princes, bagarres entre supporters parisiens, au cours desquelles l'un d'entre eux a été mortellement blessé.

Nous ne pouvons tolérer qu'une poignée d'individus racistes, stupides et violents se permettent, au mépris du sport, au mépris des sportifs et des spectateurs, d'insulter les joueurs, de casser les installations collectives, ou se livrent à des violences physiques.

C'est pourquoi, avec mon collègue Richard Mallié et l'appui de plus de cent députés, nous avons déposé une proposition de loi visant à allonger la durée d'interdiction de stade de 6 à 24 mois, ou 36 mois en cas de récidive.

Le texte vise aussi à associer les fédérations et les supporters à ce combat en leur communiquant les noms des interdits de stade pour qu'aucun billet ne leur soit délivré.

Monsieur le ministre, la réponse donnée à ce problème à l'occasion de la nouvelle loi sur les bandes est peut-être encore trop timide. C'est pourquoi je souhaite connaître votre position sur notre proposition de loi et les solutions que vous envisagez afin de mettre un terme à ce déchaînement de violence.

M. le président. La parole est à M. Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Vous avez raison, monsieur le député : il faut donner un coup d'arrêt définitif à ces violences absurdes qui, concrètement, ont tout récemment abouti à ce qu'un hooligan tue un autre hooligan.

M. Jean Glavany. Cela fait huit ans que vous êtes au pouvoir !

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur*. Ce sont des violences auxquelles il faut mettre un terme.

Pour ce faire, nous avons déjà pris un certain nombre d'initiatives, avant même les événements que vous avez évoqués. Tout d'abord, nous avons créé, au sein de la direction de la sécurité publique, une division nationale de lutte contre le hooliganisme. De même, nous avons créé des sections d'intervention rapide capables de réagir pendant les matchs.

Je vous le dis, comme à M. Glavany, que ces sujets intéressent également : depuis le début de la saison, 556 interpellations ont été effectuées, soit une augmentation de plus de 20 %.

M. Jean Glavany. C'est rien du tout ! Il y a 5 000 interpellations en Angleterre !

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur*. Naturellement, des réunions se tiennent, dans le même temps, avec les ligues, avec la fédération et avec les clubs.

Ensuite, la loi du 2 mars dernier, vous avez raison, nous a donné de nouveaux instruments. Désormais, des

interdictions administratives de stade, d'une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois, sont effectivement prononcées, et l'éventuelle transgression de ces interdictions est passible d'une année de prison.

Aujourd'hui, ce sont 686 interdictions de stade qui ont été prononcées. Le mois dernier, ce nombre n'était que de 311.

Enfin, je vous le dis très clairement, je n'hésiterai pas à utiliser toutes les voies de droit permettant de mettre un terme à ce fléau.

M. Jean Glavany. Il serait temps !

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur*. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifie que, s'il faut des tribunes vides, il y aura des tribunes vides. Tel a déjà été le cas, à l'initiative de la ligue. Ce sera également le cas ce soir, à mon initiative, pour éviter, à Auxerre, tout affrontement entre les hooligans du PSG.

Faut-il aller plus loin en interdisant certains déplacements de supporters ? Je ne l'exclus absolument pas, et il faudra peut-être légiférer sur ce sujet.

Nous sommes donc engagés, monsieur Depierre, dans une guerre, une guerre contre le hooliganisme, une guerre à toutes les bandes violentes qui empoisonnent la vie des honnêtes gens. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2059

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 mars 2010